

Image not found or type unknown



obligation de reparation des proprietaire

Par **dauidlydie**, le **27/01/2012** à **17:31**

bonjour ,nous venons d'aménager dans une maison et nous réalisons que deux porte fenêtre en bois ne sont plus étanche et laisse passer de l'eau. l'agence qui a la gestion ne peut rien faire sans l'accord du propriétaire qui est actuellement a l'étranger et qui ne répond pas aux mails de cette meme agence .Ne souhaitant pas vivre avec les volet fermés pour éviter les infiltration je ne sait plus comment réagir devant cette situation bloquée.Pouvez vous me donner un conseil .merci.